



Association des Victimes des Inondations
de La Faute sur mer et de ses environs



Lettre info n°7

Novembre 2011

Chers Adhérents, chers Amis,

Pour des raisons qui lui sont personnelles, Yannick a souhaité prendre du recul et il a présenté sa démission en tant que Président de l'AVIF. Nous avons tous apprécié le travail qu'il a accompli depuis la création de l'association et nous l'en remercions.

J'occuperai le poste laissé vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale où vous réélirez un tiers sortant. Je me représenterai alors à vos suffrages.

Soyez assurés que je continuerai à mener sans relâche les actions entamées dans l'intérêt des victimes, de leur famille et des habitants de nos deux communes en général.

Renaud Pinoit

Yannick Lange, cofondateur de l'AVIF a présenté sa démission

Durant plus d'un an et demi, Yannick s'est investi sans compter aux côtés des victimes et de leur famille. Toutes les actions qu'il a menées avec efficacité demandent beaucoup d'énergie.

C'est avec regrets que nous avons appris sa décision mais nous la respectons.

Le CA du samedi 29 octobre a donc pris acte de cette démission et lui a donné quitus sur l'état des finances.

Renaud Pinoit a été nommé à l'unanimité Président et Françoise Letort Vice-Présidente et ce jusqu'à la nouvelle assemblée générale prévue le **samedi 7 avril 2012**.

Les actions de l'AVIF

- L'assemblée générale s'est tenue le 14 mai 2011. Il y a été réaffirmé la volonté de soutenir les familles de victimes dans leur recherche de la vérité. **Le nombre d'adhérents** cette année est d'environ **300**.
- L'AVIF s'est également investie dans des actions pour obtenir des **ouvrages de protection** en bon état sur nos deux communes. Lors d'un rendez-vous au Ministère, en juin, nous avons insisté sur l'urgence des travaux et Madame la Ministre nous a assuré par courrier que l'Etat prenait très au sérieux la situation de La Faute sur Mer
- Devant le constat alarmant fait dans la note de présentation du PPRI le 1 juillet, nous avons organisé le 20 aout une **manifestation** pour exiger que des travaux soient entrepris sur les ouvrages de protection de nos deux communes. Nous envisageons une nouvelle action le 11 novembre si rien n'avait été fait d'ici cette date. Des études diagnostiques sont en cours, les plans de submersion rapide sont à l'étude. Malgré le retard pris par la municipalité de la Faute dans le rendu des dossiers, il semble que notre pression va permettre à la commune de faire partie des premières tranches de ces plans. Nous remettons notre projet de manifestation mais nous avons adressé une nouvelle lettre à Madame la Ministre pour montrer notre détermination dans le suivi du dossier.
- Des représentants de l'AVIF ont été reçus au **Conseil Général**, en septembre, par MM Retailleau et Gauducheau. Ils ont pu formuler de vive voix l'inquiétude des habitants de nos deux communes et il semble qu'ils aient été entendus.
- Des réflexions et des actions sont actuellement en cours pour aider les familles des victimes à mettre en place un monument à la **mémoire des disparus** de Xynthia.

Le dossier judiciaire

- Après le Maire de La Faute, à notre connaissance deux adjoints (Mme Babin et M Maslin) ainsi qu'un représentant de l'Etat ont été **mis en examen** par le juge d'instruction pour « homicide involontaire » et « mise en danger de la vie d'autrui ».
- Renaud Pinoit a pris contact avec le juge d'instruction. Il sera reçu par celui-ci le 15 novembre afin d'organiser **une réunion d'information pour les plaignants** sur le suivi de l'affaire..
- Depuis quelques temps le silence est fait sur ce dossier mais **l'enquête continue**.

Les PPRI

Après une deuxième phase de concertation à laquelle l'AVIF a participé, l'enquête publique sur les PPRI de nos deux communes s'est ouverte du 17 octobre au 18 novembre.

Les commissaires enquêteurs ont demandé à rencontrer des représentants de l'AVIF. Ils étaient confiants sur le fait que les PPRI pourraient être modifiés lorsque les ouvrages de protection seraient efficaces.

N'hésitez pas à aller à la leur rencontre pour faire part de vos remarques ou envoyez celles-ci par courrier si vous ne pouvez vous déplacer. **Il est indispensable de réitérer les demandes que vous aviez faits durant la période de concertation.**

Zones d'expropriations

- **La DUP** pour les expropriations devrait **avoir lieu en décembre**. Il sera indispensable, pour les personnes concernées de remettre leurs remarques lors de l'enquête publique.
- Nous demandons à nos adhérents placés dans cette situation de **nous contacter** rapidement afin de pouvoir regrouper les questions auprès de l'avocat. Il convient également de contacter rapidement votre assurance pour savoir si elle vous couvre en cas de requête au Tribunal Administratif.
- **Les résidents de La Pointe de l'Aiguillon** continuent à se battre et refusent d'être expropriés sous le prétexte que les secours sont à 9 km . Ils se sont regroupés auprès de l'AARPA (Association Amicale des Résidents de la Pointe de l'Aiguillon sur Mer). Un appel à les rejoindre est lancé à toute personne qui se trouve dans cette situation et souhaite se défendre, quelle que soit la commune. (contact : MC Baffoux-Kays au 06 61 99 48 84).
- Pour les adhérents **propriétaires de terrains nus** devenus inconstructibles, il convient de déposer leurs protestations écrites lors des enquêtes publiques. Recontactez également l'AVIF dès la fin de la procédure.

Informations complémentaires

- Les **déconstructions** des maisons vendues à l'Etat ont repris en septembre.
- A La Faute, **des infiltrations d'eau salées** se sont produites en pied de digue lors des grandes marées de septembre. Des riverains s'en sont inquiétés, l'AVIF également. Des travaux ont été réalisés.
- Les deux communes ont organisé des réunions pour présenter les PPRI, les plans communaux de sauvegarde et les plans de submersion marines. N'oubliez pas de faire la démarche auprès de votre mairie si vous désirez être **inscrit sur la liste des résidents à prévenir en cas d'alerte**.

Comment trouver des informations et poser des questions :

Cette association est la vôtre, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir des précisions et pour nous exposer vos problèmes. Cette lettre info ne peut pas répondre à toutes vos questions. Vous trouverez des informations :

Sur le site : <http://www.asso-avif.com/>

Au local : **5 passage du littoral (Glooton), La Faute sur Mer (téléphonez avant de vous y rendre)**

par courrier : **7 bis rue du Docteur Pigeanne 85 460 La Faute sur Mer**

par mail : contact@lafautesurmer.net

par Téléphone : **06 87 01 94 11**

Si vous désirez une réponse par courrier, merci de nous envoyer une enveloppe timbrée à votre adresse.